

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1008492A3

NUMERO DE DEPOT : 09400667

Classif. Internat. : A63B

Date de délivrance le : 07 Mai 1996

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 15 Juillet 1994 à 10H25 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : DONNAY INTERNATIONAL, société anonyme
Route Charlemagne 20, B-5660 COUVIN(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : DONNE Eddy, BUREAU M.F.J. BOCKSTAEL, Arenbergstraat, 13 - B
2000 ANTWERPEN.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : RAQUETTE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 07 Mai 1996
PAR DELEGATION SPECIALE :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Wuyts'.

**L. WUYTS
CONSEILLER**

Raquette.

L'invention concerne une raquette, en particulier de mini tennis, comprenant un cadre entourant une surface de frappe, et une poignée fixée au cadre.

Dans les raquettes de tennis classiques la surface de frappe est constituée par un filet. Il s'est avéré que de telles raquettes, mêmes d'un format réduit, ne sont pas idéal pour apprendre aux enfants à jouer au tennis, c'est-à-dire pour jouer au mini tennis.

La présente invention a pour but d'offrir une nouvelle raquette d'une construction simple et solide et qui est particulièrement destinée à apprendre les enfants à jouer au tennis.

Ce but est atteint par le fait que la surface de frappe est constituée d'une plaque en bois trouée.

La combinaison d'une plaque en bois et un cadre permet d'obtenir la rigidité nécessaire. Une plaque en bois trouée est plus résistante et plus rigide que par exemple une telle plaque trouée en plastique et donne plus de contrôle aux joueurs. Lors d'un coup réussi, le joueur entendra le passage de l'air au travers des trous de la plaque en bois.

De préférence, le cadre fait saillie des deux côtés par rapport à la plaque en bois trouée.

Ceci permet à une balle de se maintenir sur la plaque en bois trouée et est donc très utile lors des premiers exercices de contrôle.

Dans une forme de réalisation particulière de l'invention, le cadre est en métal, de préférence en aluminium.

Avantageusement ce cadre est un profilé, cintré sur la plaque en bois.

Dans une forme de réalisation efficace de l'invention, la plaque en bois est en multiplex.

La poignée possède de préférence une forme ergonomique, la section de la poignée étant plus petite entre les extrémités.

Pour plus de clarté, un exemple de mise en oeuvre de l'invention est décrit ci-après à titre illustratif et non restrictif, référence étant faite aux dessins annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue générale d'une raquette selon l'invention;

la figure 2 représente une coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

La raquette représentée aux figures est constituée d'un cadre 1, d'une surface de frappe formée par une plaque en bois trouée 2 et d'une poignée 3 fixée sur le cadre 1.

La plaque en bois trouée 2 est efficacement faite de multiplex dont l'épaisseur dépend de la rigidité voulue et est par exemple de 4 à 5 mm. Les trous 4 peuvent avoir n'importe quelle forme et sont par exemple ronds. Leur grandeur peut différer en fonction de la balle utilisée. La surface totale des trous peut également varier dans une large mesure et détermine la rigidité et la résistance de

la plaque de frappe 2 et peut donc être choisie en fonction de la balle utilisée et de l'âge du joueur ou de la force avec laquelle le joueur frappe.

Le cadre 1 est formé par un profilé en métal, de préférence en aluminium. Le profilé est cintré sur la plaque en bois trouée 2, ce profilé faisant saillie des deux côtés de la plaque en bois trouée 2.

La poignée 3 possède une forme ergonomique spécialement étudiée pour une meilleure prise de la raquette par un enfant. Cette poignée 3 possède au milieu une section plus petite qu'aux extrémités.

La combinaison d'une plaque en bois trouée 2 et d'un cadre 1 métallique permet d'obtenir la rigidité nécessaire. Surtout la combinaison des matériaux multiplex, pour la plaque en bois trouée 2, et l'aluminium, pour le profilé formant le cadre 1, est idéale.

Le profilé prévu sur tout le contour de la plaque en bois trouée 2 offre une grande espérance de vie. Etant donné que ce profilé est plus épais que la plaque en bois trouée 2, il permet à la balle de se maintenir sur la raquette et est donc très utile pour les premiers exercices de contrôle.

La plaque en bois trouée 2 donne un contrôle excellent aux joueurs, contrôle qui peut être influencé par la grandeur et le nombre des trous 4.

Cette raquette est par conséquent particulièrement apte à l'apprentissage du tennis aux enfants. Sa construction est simple et solide.

Il est évident que de nombreuses modifications peuvent être apportées à l'exemple susdécrit, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS.

1.- Raquette, en particulier de mini tennis, comprenant un cadre (1) entourant une surface de frappe, et une poignée (3) fixée au cadre (1), caractérisée en ce que la surface de frappe est constituée d'une plaque en bois trouée (2).

2.- Raquette selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le cadre (1) fait saillie des deux côtés par rapport à la plaque en bois trouée (2).

3.- Raquette selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisée en ce que le cadre (1) est en métal.

4.- Raquette selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le cadre (1) est en aluminium.

5.- Raquette selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisée en ce que le cadre (1) est un profilé cintré sur la plaque en bois trouée (2).

6.- Raquette selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisée en ce que la plaque en bois trouée (2) est en multiplex.

7.- Raquette selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisée en ce que la poignée (3) possède une forme ergonomique, sa section étant plus petite entre les extrémités.

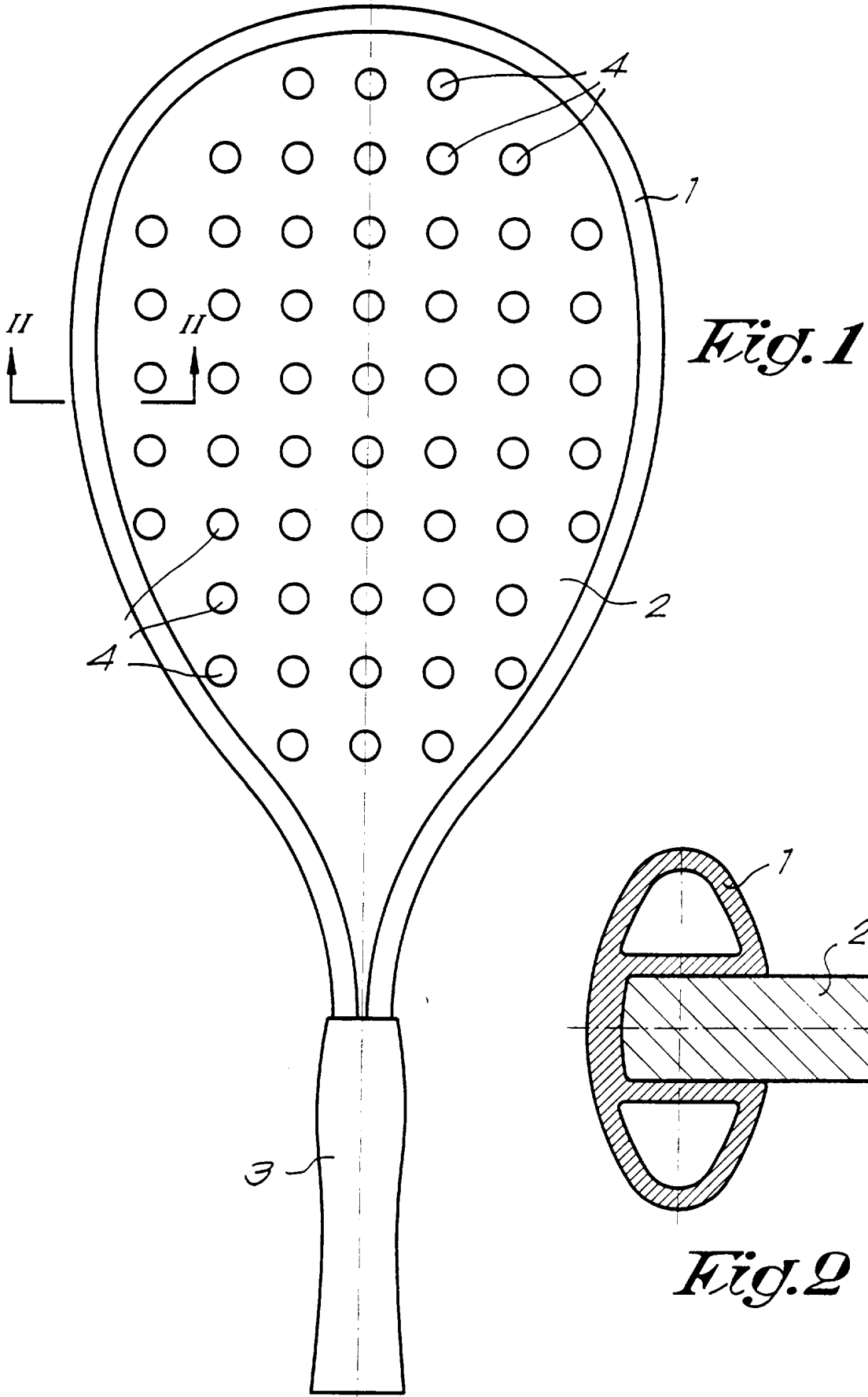


Fig. 1

Fig. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BO 5168
BE 9400667

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR-A-556 353 (A GIRAUD) * le document en entier *	1,2,5,6	A63B51/04 A63B59/00
Y	---	4	
X	US-A-4 379 554 (SKYMAR CORP.) * le document en entier *	1,5,6	
Y	---	4	
Y	DE-A-27 19 752 (K HILDEBRAND) * page 7, ligne 3 - ligne 14 * * page 8, ligne 12 - ligne 17 * * figure 4 *	4	
A	---	1	
	WO-A-80 02511 (J NARET) * page 3, ligne 2 - ligne 18 * * page 6, ligne 15 - page 7, ligne 7 * * figures *		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A63B
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		24 Mars 1995	Vereecke, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C-08)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 5168
BE 9400667

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-03-1995

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR-A-556353	19-07-23	AUCUN	
US-A-4379554	12-04-83	AUCUN	
DE-A-2719752	09-11-78	AUCUN	
WO-A-8002511	27-11-80	US-A- 4262903	21-04-81